



Licenciement économique et critères

Par **smilemag**, le **13/12/2009** à **23:10**

Bonjour, rnrnNotre direction a annoncé 5 licenciements économiques dans notre association. Notre convention collective (66) mentionne que les critères retenus sont: la charge familiale, l'ancienneté et les qualités professionnelles. rnrnNotre association est composée de personnel administratif et de conseiller d'insertion. rnrnVoici mes questions: rnrn- Doit-il y avoir une grille de critère par catégorie professionnelle ou la même grille doit être appliquée à tous? rnrn- L'employeur a le droit de rajouter des critères à ceux de la convention collective. Peut t-il appliquer une pondération plus importante à ces critères la? Les critères de la convention collective sont-ils forcément d'une pondération supérieure? rnrn- Et enfin, que comprend le critère de la charge familiale à part le nombre d'enfant et la situation sociale (marié, célibataire...) L'employeur peut-il se baser sur le salaire du conjoint par exemple? rnrnJe vous remercie de m'avoir lue jusque là ainsi que de votre réponse, rnrnCordialement, rnrnMagali

Par **smilemag**, le **18/12/2009** à **21:50**

personne ne peut m'éclairer?